

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHÔNE et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : BULLETIN POLITIQUE. — COURSE AUX NOUVELLES. — LA VOIX DU PAPE, L. Ducurtyl. — FEUILLETON, Alfred des Essarts. — UNE PERLE, (poème). — RÉACTION, Joseph Véry. — LE TRAITÉ AVEC LA CHINE. — BIBLIOGRAPHIE. — DOM BOSCO, Augustin Rémy. — ÉTRANGER.

A l'occasion de la fête de l'Ascension, les ateliers étant fermés, notre journal ne parviendra à nos abonnés que 24 heures plus tard, c'est-à-dire que la distribution se fera le samedi et le dimanche.

Nous avons fait présenter à domicile les mandats d'abonnement, confiés aux soins de l'administration des postes; nous prions instamment ceux de nos abonnés qui ne se trouvaient pas chez eux, de passer au bureau retirer leur quittance, et, en même temps, prendre la charmante brochure, à laquelle ils ont droit, et ayant pour titre : LA MAISON DE FRANCE, avec un portrait de M. le comte de Paris.

BULLETIN POLITIQUE

Les résultats obtenus à Lyon pour les élections municipales sont de nature à appeler l'attention.

Deux faits semblent plus spécialement s'en dégager :

D'une part, le mépris de la majorité des électeurs pour l'indépendance et la bonne gestion des finances, toutes les fois que le respect de ces grands intérêts peut avoir pour conséquence celui des droits et de la liberté des catholiques, dont l'oppression semble préférable à toute autre satisfaction.

D'autre part, cette exclusion surprenante et colossale, dans le nouveau conseil de la cité, de toute voix pouvant exprimer les protestations désormais officiellement étouffées de plus de onze mille électeurs lyonnais, de plus de vingt mille familles, envoyant aux écoles chrétiennes leurs enfants et leurs livres subventionnés, et condamnés à subir de nouveau cette iniquité qui fait de la bourse commune un élément de faveurs et de prodigalités pour certaines écoles, de gêne et d'exclusion pour certaines autres.

Le silence et l'ordre officiels de Varsovie vont régner, à cet égard, au nouveau conseil municipal.

Sur le terrain de l'enseignement nous sommes hors le droit. Mais nous y sommes en si haute et si excellente compagnie ! avec Dieu lui-même !

Il nous reste encore, pour nous défendre, les instruments chers à nos ennemis, parce qu'ils s'en croient les dominateurs et les maîtres, grâce aux fonds secrets ou aux subventions administratives : la presse et les réunions.

C'est à nous de les mettre au service de nos revendications, c'est-à-dire non seulement de la justice, mais aussi de la bonne administration, comme du progrès véritable, qui vit de concurrence et d'émulation.

Nos protestations, comme nos espérances, restent debout. Elles se retrouveront intactes au jour du triomphe du droit véritable qui, non seulement s'inspire de la

liberté et de l'égalité pour tous, mais qui les fait respecter pour chacun.

L'intelligence de ce droit semble s'être réveillée dans les campagnes qui commencent à comprendre le véritable sens qu'il faut attacher aux mots de la langue officielle du moment. La prétendue gratuité, tant prônée, vaut, à leurs yeux, ce que vaut la prétendue neutralité, c'est-à-dire ce que valent les paroles du ministère Ferry : et qui ne sait, à cet égard, à quoi s'en tenir ?

Les yeux s'ouvriront bien plus encore quand l'avenir aura fait connaître le montant de la carte à payer pour les folies de constructions qui sont en voie de s'achever. Dès à présent, d'ailleurs, l'Officiel, qui a eu le soin prudent d'attendre l'issue des élections municipales, nous fait connaître, dans son numéro du 13 courant, la circulaire ministérielle du 12 sur les ressources et les dépenses obligatoires de l'instruction primaire.

Cette circulaire, tardive pour les électeurs, va dissiper bien des illusions nées sous l'influence des mots.

D'après la législation en vigueur, que résume la loi du 16 juin 1881, les communes se divisent en deux catégories, suivant que la valeur du centime additionnel au principal des quatre contributions directes n'atteint pas ou dépasse la somme de 20 francs.

Toutes, sans distinction, sont tenues d'employer jusqu'à due concurrence, pour faire face aux dépenses obligatoires de l'enseignement primaire, deux sortes de ressources :

- 1° Le produit des dons et legs ;
- 2° Le produit des 4 centimes spéciaux.

Les communes dont la valeur du centime dépasse 20 francs sont tenues, s'il y a lieu, d'ajouter une troisième ressource aux deux précédentes : c'est, jusqu'à due concurrence, le cinquième de certains revenus ordinaires énumérés dans l'article 3 de la loi du 16 juin 1881.

En cas d'insuffisance de ces diverses ressources, à quelque catégorie qu'appartienne la commune, les dépenses sont couvertes par le département, dans les limites du produit de ses 4 centimes spéciaux, et, si le département lui-même n'y peut suffire, par une subvention de l'Etat.

Il n'y aurait jamais eu matière à difficulté si, d'une part, l'application de la loi du 16 juin 1881 n'avait été modifiée, en fait, par le vote postérieur d'une subvention spéciale de l'Etat, destinée, celle-là, non plus à combler les insuffisances des communes et des départements, mais à exonérer les communes de la seconde catégorie (à l'exception de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille) du prélèvement total ou partiel de leur cinquième, et si, de l'autre, les dépenses étaient restées partout les mêmes.

Cette subvention, fixée par les lois de finances à 15 millions pour 1882, à 14 pour les exercices suivants, était assez élevée, à l'origine, pour que les communes admises à y participer n'aient eu à fournir, comme celles où la valeur du centime n'excède pas 20 francs, que le produit de leurs dons et legs et celui de leurs 4 centimes spéciaux. Pour la plupart d'entre elles, en effet, la part reçue sur les 14 millions égalait la totalité de leur cinquième, et, s'il y avait encore insuffisance, c'est l'Etat qui, sur la subvention prévue par la loi du 16 juin 1881, était appelé à faire le surplus. Pour les autres, c'est-à-dire pour celles dont la part sur les 14 millions était inférieure au produit du cinquième, comme elles recevaient une somme égale à celle qui était nécessaire pour couvrir totalement la dépense, elles avaient aussi complète satisfaction que les premières.

De cette situation, il résulte que, pour les premières, les dépenses ont pu s'accroître sans que, naturellement, les budgets communaux en aient ressenti le contre-coup, tandis que, pour les autres, leur part dans les 14 millions restant la même, l'accroissement des dépenses devait forcément peser sur le surplus disponible du cinquième, la subvention de l'Etat prévue par la loi du 16 juin 1881 ne pouvant profiter aux communes qu'après épuisement complet de ce cinquième.

Il est arrivé que certaines communes qui se trouvaient dans ce dernier cas se sont crues autorisées à négliger l'application des règles que nous venons de rappeler, et qu'au lieu de faire servir jusqu'à due concurrence au paiement de leurs dépenses nouvelles le surplus disponible de leur cinquième, elles en ont laissé le

fardeau à la charge exclusive de l'Etat. Le malentendu ne s'étant manifesté qu'après le vote des budgets communaux, à une époque où l'on ne pouvait porter remède à la situation sans bouleverser l'équilibre de ces budgets, les Chambres ont cru devoir voter, pour 1884, un crédit supplémentaire de 4 millions pour acquitter, cette année, les dépenses qui ont été laissées ainsi à la charge de l'Etat.

C'est là une faveur dont le texte même de la loi indique le caractère exceptionnel et transitoire, et dont le Gouvernement ne propose pas le renouvellement en 1885.

Vous veillerez donc à ce que les communes, très peu nombreuses du reste, qui vont bénéficier, cette année, de ce supplément de subvention, uniquement destiné à leur donner le temps de régulariser leur situation budgétaire, ne le reportent pas à leur crédit pour l'exercice prochain.

Ces communes, comme toutes les autres, prendront pour bases du prochain budget celles du dernier budget dont les comptes sont définitivement arrêtés, c'est-à-dire celles de l'exercice 1882. Elles recevront de l'Etat, à titre d'exonération d'une partie du prélèvement du cinquième, exactement la même somme qu'en 1882. Si les dépenses obligatoires se sont accrues, depuis lors, et si la somme allouée en 1882 ne suffit pas à les solder en 1885, la commune devra faire emploi du surplus de son cinquième avant de recourir à l'Etat.

Pour tout remettre en harmonie avec les prescriptions de la loi, il ne suffit pas de se préoccuper de la destination des ressources, il faut encore éviter avec soin de laisser confondre les dépenses facultatives, qui doivent être laissées, dans tous les cas, à la charge exclusive des communes avec les dépenses obligatoires au service desquelles l'Etat ne doit concourir qu'après complet épuisement des ressources obligatoires communales et départementales.

Les dépenses obligatoires comprennent : d'une part, les traitements des instituteurs et institutrices; de l'autre, le montant des locations, indemnités de logements et frais d'imprimés scolaires.

Pour cette seconde catégorie de dépenses, il n'y a nulle difficulté : elle est imputable, après épuisement des deux premières ressources communales, sur le cinquième des revenus ordinaires et ne peut donner lieu qu'à la subvention de l'Etat prévue par la loi du 16 juin 1881, lorsque le cinquième est épuisé.

C'est sur les dépenses de la première catégorie, c'est-à-dire sur les traitements du personnel enseignant, que je crois devoir appeler spécialement votre attention.

Par ce mot de « traitements », il faut entendre :

1° Pour les instituteurs et institutrices entrés en fonctions postérieurement à la promulgation de la loi du 16 juin 1881, les traitements minima tels qu'ils résultent de la loi du 19 juin 1875;

2° Pour les instituteurs et institutrices qui étaient en fonctions avant le 16 juin 1881, le plus élevé des traitements dont ils avaient joui pendant les trois années précédentes, à un titre quelconque, c'est-à-dire soit comme traitement fixe, soit comme produit de la rétribution scolaire et de l'éventuel, soit comme supplément communal soumis à retenue (article 6 de la loi du 16 juin).

En conséquence, toutes les allocations, tous les suppléments votés en sus du traitement garanti pour les instituteurs en exercice depuis 1881, ou en sus du minimum légal pour les débutants, sont à la charge exclusive des communes, l'Etat ne devant y participer en aucun cas.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les instructions dont les communes intéressées se feront un devoir de ne pas se départir. Vous vous empresserez de les leur faire connaître en temps utile, car il faut qu'avant de commencer l'examen de leurs budgets elles sachent, avec une certitude absolue, les obligations qui leur incombent.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. FALLIÈRES.

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — On assure de bonne source que, dans le prochain consistoire (qui aura lieu probablement à la Saint-Pierre), le Souverain Pontife procédera à la création de nouveaux cardinaux, au nombre de huit, savoir : l'ar-

chevêque de Vienne; deux archevêques de France; l'ancien nonce apostolique à Lisbonne, Mgr Aloisi-Masella et quatre prélats romains actuellement secrétaires des principales congrégations pontificales, parmi lesquels Mgr Laurenzi, assesseur du Saint-Office, et Mgr Masotti, secrétaire de la congrégation des évêques réguliers.

Consolations. — Avant de quitter Rome et après avoir eu une longue audience du souverain Pontife, M. Errington a dit qu'il emportait, avec la certitude d'un prochain retour, les meilleures espérances pour le rétablissement des relations officielles entre le gouvernement britannique et le Saint-Siège.

Assemblée générale des catholiques. — Cette semaine a commencé à Paris la treizième assemblée des catholiques. Les notabilités catholiques de province ont répondu cette année, avec plus d'empressement que jamais à la convocation du Comité. Le zèle des défenseurs de l'Eglise grandit en face des périls qui la menacent.

A la première séance générale, M. Chesnelong, président, a donné lecture de l'adresse suivante, adressée à Sa Sainteté :

« Très Saint-Père,

« Les membres de l'assemblée des catholiques sont heureux d'inaugurer leur treizième « réunion annuelle en déposant aux pieds de « Votre Sainteté l'hommage de leur profond « respect, de leur soumission absolue à vos « enseignements et de leur inaltérable dévouement; et ils sollicitent humblement votre « bénédiction apostolique. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner un aperçu des discours remarquables qui ont été prononcés par les hommes les plus éminents.

Relevons seulement quelques paroles de l'allocution de Mgr Richard, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Guibert, s'inspirant des récentes encycliques de notre grand Pontife, Léon XIII, Sa Grandeur a précisé les devoirs des catholiques : fermeté inébranlable dans la foi, dévouement absolu à l'Eglise, « colonne immuable de la vérité, » comme dit saint Thomas; restauration des habitudes et pratiques chrétiennes dans la famille; apostolat à exercer dans les œuvres d'enseignement; enfin, et au-dessus de tout, la prière...

Les désirs de S. S. Léon XIII. — Nous trouvons dans le Bulletin catholique de Montauban, quelques passages relatifs à l'audience que l'évêque de cette ville a obtenue de N. S. P. le Pape lors de son dernier voyage à Rome.

Le Saint-Père lui parla tout d'abord de l'Encyclique qu'il venait de publier contre la Franc-Maçonnerie. Il lui exposa les motifs qui l'avaient déterminé à prendre la plume. « De tous les pays du monde, lui dit-il, je reçois des rapports qui ne me permettent pas d'avoir le moindre doute sur les menées de cette secte impie. Partout elle fait un mal immense, partout elle vise à détruire l'Eglise, à chasser Dieu des lois et de l'enseignement, à supprimer même le culte public en privant les paroisses de pasteurs par l'enrôlement des séminaristes dans le service militaire.

« Il faut la combattre, cette secte impie, et ouvrir les yeux aux chrétiens qui se font encore illusion sur ses desseins pervers. »

Œuvre du Sacré-Cœur. — Les recettes pour le mois d'avril, se sont élevées à la somme de 115.871 fr. 50 c. La somme disponible à la même époque est de 875.631 fr. 94 c.

En 1873, et au nom de la France, l'Assemblée nationale a fait un vœu, il nous appartient à tous d'aider à l'accomplissement de cette promesse par nos dons et par nos prières.

Une proposition anti-maçonnique en pays protestant. — A Berne on commence à croire à la nécessité de prendre des précautions contre la franc-maçonnerie. La

section de la *Volkspartei* de Nidau a adressé à la commission de la Constituante une proposition demandant d'exclure des emplois publics tous les francs-maçons, quels qu'ils soient. La proposition a été soutenue par un membre de la commission; elle n'a pas été adoptée, mais le seul fait qu'elle ait été présentée constitue un symptôme significatif.

A Schaffhouse également, des mesures ont été demandées contre les francs-maçons, et cela dans le pays qui sert de refuge aux révolutionnaires de toutes les nations.

Mouvement aux États-Unis. — Sur tous les points du pays on a fondé, ou on va fonder des ligues anti-maçonniques. Une association existe déjà sous le nom d'*Union catholique romaine des chevaliers de Saint-Jean*, hostile aux fins et moyens de la franc-maçonnerie. Ils ont compris qu'à l'*Association des ténébreux* il fallait opposer l'association ouverte au grand jour, et que, lorsque les ténébreux s'organisent pour opérer le mal en cachette, il est du devoir des enfants de la lumière de s'organiser pour aller les débusquer, et empêcher la réalisation de leurs projets pervers.

La délivrance d'Orléans. — La semaine dernière, le 7 et le 8 mai, on a célébré à Orléans le 455^e anniversaire de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc. On a pu voir le spectacle, rare aujourd'hui, de la municipalité, de l'administration, de la magistrature et de l'armée réunies au clergé dans une cérémonie religieuse.

Liberté d'enseignement. — De grandes fêtes ont eu lieu ces jours derniers à Louvain; la vieille ville brabançonne célébrait le cinquantième anniversaire de sa restauration.

Érigée en 1425 par le pape Martin V, « conformément au devoir qui lui est imposé, comme chef de l'Église, de dissiper les ténébreux de l'ignorance, d'étendre et d'encourager les sciences »; supprimée en 1797, après des siècles de splendeur, par la Révolution française; elle fut relevée en 1834 par les évêques de Belgique sous le nom d'*université catholique*.

Exemple à suivre. — A Dunkerque il y avait grève de candidats conservateurs, trois ou quatre personnes se réunissent, font une liste l'affichent, distribuent des bulletins, sans même avertir les candidats; ceux-ci protestent par voie d'affiche, crient dans les journaux qu'ils n'ont pas accepté, demandent qu'on ne vote pas pour eux. On leur répond: Criez tant que vous vous voudrez, nous voterons tout de même pour vous; eh bien! les candidats malgré eux ont passé tous, avec mille voix de majorité. Ce que voyant, ils reviennent à de meilleurs sentiments et déclarent que devant cette manifestation spontanée ils acceptent. Ce sont les ouvriers du port qui ont fait l'élection et le lundi ces braves gens se rendaient en masse chez les nouveaux élus en les suppliant d'accepter et de les débarrasser de l'ancien conseil municipal républicain.

Une pensée vraie. — Beaucoup de gens ne préfèrent la République que parce qu'il y a dans le pouvoir inhérent à cette forme de gouvernement, un abaissement de niveau qui en rend l'escalade plus facile et permet à un homme qui a commencé par un métier équivoque de finir par celui de ministre ou d'ambassadeur.

Un ministre, très médiocre du reste, disait,

avec cette désinvolture effrontée qui dénote le parvenu :

« Lorsque j'étais dans l'opposition, je me serais fait couper en deux pour un principe. Aujourd'hui, s'il me gênait, je couperai le principe en quatre. »

Bon sens décentralisateur. — Dimanche dernier, en Suisse, quatre lois fédérales étaient soumises à la ratification populaire. La plus importante des trois avait pour but de créer à Berne une sorte de tribunal des conflits qui aurait fait prononcer les iniques sentences de vengeance ou d'acquiescement que le radicalisme ne pourrait obtenir de la justice cantonale.

La population suisse a refusé heureusement d'entrer dans la voie où la poussait la majorité radicale des Chambres.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que ce peuple nous donne la preuve de son courage. Nous nous rappelons son vote du 26 novembre 1882, où il se prononça d'une façon catégorique contre la centralisation et la laïcisation de l'école.

Un maçon modèle. — La *Correspondance Saint-Chéron*, qui n'a reçu aucun démenti, a signalé parmi les maçons le citoyen Léo Taxil, dont les immondes placards ont révolté même les républicains, et ont été qualifiés « d'outrages à la morale publique » par le peu scrupuleux ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau :

« Ce répugnant personnage est maçon; cela n'étonnera personne. Vers le milieu de février 1884, dit-on, il a visité la *Loge de Beauvais*. Serait-il chargé de quelque mission de confiance par ses F. F. des arrière-loges ?

« Il en est bien digne, après tout ».

Informations. — La Bibliothèque nationale vient de clore son inventaire.

Le nombre des volumes s'élève actuellement à 2.500.000. Le cabinet des manuscrits renferme 92.000 volumes reliés, brochés ou contenus dans des cartons, ainsi que 144.000 médailles de toutes les époques, françaises et étrangères. Les collections des estampes comprennent plus de 2.000.000 de pièces conservées dans 14.500 volumes et dans 4.000 portefeuilles. La galerie de la réserve renferme les volumes les plus précieux, lesquels sont au nombre de 80.000.

En 1868, la salle de travail recevait 24.000 lecteurs; en 1883, elle en a reçu 70.000.

Avis à nos lecteurs. — Le baron de Sarachaga nous prie d'annoncer que la prochaine livraison, de juillet, de la revue du *Règne* contiendra un document d'une incomparable valeur et d'une immense éducation au sujet de « Mgr le comte de Chambord. Ce document, nous dit-il, dit à « une royale bienveillance » et aux soins d'un témoin intime fera certainement grand plaisir aux « fidèles de Henri de France, et rendra compréhensible ce mot étonnant de Pie IX : « Tout ce qu'Henri a dit est bien dit; tout ce qu'il a fait est bien fait ».

Ces pages, qui n'ont pas ombre de prétention politique, n'en éclairent pas moins la politique qui veut être chrétienne avant tout. Les principes que le Roi professait à l'endroit de la « liberté de la conscience » y éclatent par sa conduite même auprès de son entourage.

L'accueil plein de tendresse fait par le Roi à une partie de sa famille, au lit de mort, y

On peut se procurer cette livraison au prix de 3 fr. à Lyon, à la Librairie BRIDAY, quai de l'Archevêché, 3, et chez M. RUBAN, place Bellecour, 6.

apparaît ce qui a été réellement un grand acte de « pardon chrétien ».

Le Roi a laissé l'heure à Dieu et la parole à la France, dans sa mort comme dans sa vie; et ce que Madame a voulu pour les funérailles, en exécution des dernières volontés du Roi, n'est que la conséquence logique de l'absence de politique dans cet acte, comme dans un acte précédent, non moins solennel et pourtant plus haut qu'on n'a voulu le comprendre.

Société de géographie de Lyon. — Le concours annuel organisé par la Société de géographie entre les élèves des écoles primaires, garçons et filles, de la ville de Lyon, aura lieu cette année à la fin de l'exercice courant. Un avis ultérieur en fera connaître la date.

Un concours spécial est également créé entre les élèves des écoles primaires supérieures.

MM. les directeurs des écoles, officielles ou libres, et Mesdames les directrices sont donc invités à préparer leurs élèves en vue des besoins de la géométrie physique et commerciale, si importants pour notre ville.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par le jury d'examen aux travaux les plus méritants.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. Chataing, curé de Saint-Priest-la-Prugne, a été nommé curé-archiprêtre de Saint-Haon-le-Châtel.

La Voix du Pape

(Suite.)

La voix du chef de l'Église a d'autant plus d'autorité à cette heure que les dangers qu'il signale sont plus près de nous. En regardant en effet autour de nous combien de faits justifient les douleurs, les craintes et les enseignements que le Souverain Pontife manifeste dans sa dernière encyclique.

Le devoir de tout catholique est donc d'écouter attentivement cette voix.

La France seule compte des phalanges nombreuses d'adeptes de la secte maçonnique. Les audacieuses paroles des chefs de cette société, suffisent pour démontrer à quel degré de perturbation sociale, elle vise, en prenant surtout pour objet de ses attaques l'Église catholique, et, en propageant les doctrines de l'athéisme, du matérialisme le plus abject sous une apparence d'amour de la liberté, de sentiments philanthropiques.

Léon XIII dénonce la société maçonnique depuis son origine; signale les ruines morales qu'elle tend à réaliser. Il rappelle que les papes, ses prédécesseurs, depuis 1738, par Clément XIV, ont dénoncé le péril que faisait courir à l'Église et à la société la secte dont la vie occulte est devenue presque une institution établie au grand jour.

Depuis Clément XIV, tous les papes; Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et enfin Pie IX ont parlé dans le même sens, pour condamner cette société criminelle, la frapper justement d'anathème et par leur exemple provoquer les gouvernements de l'Europe jusqu'à porter des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en

Espagne, en Bavière, en Savoie et dans d'autres parties de l'Italie.

Le Saint-Père rappelle encore que les événements ont donné raison à la sagesse des Souverains Pontifes. La franc-maçonnerie a fait de tels progrès dans l'espace d'un siècle et demi au sein des États modernes, qu'elle est arrivée à l'état de puissance souveraine, et ainsi que le signale Léon XIII, en constatant cet état de choses, les maux prévus se sont réalisés, et si l'Église dont les fondements ne peuvent tomber sous les efforts humains ne peut être ébranlée, c'est la sécurité des États qui est menacée du péril le plus sérieux.

Comme il est des thèses doctrinales sur lesquelles la secte maçonnique a exercé la plus grande influence, ces thèses ont été traitées par Léon XIII lui-même. Le Souverain Pontife rappelle à ce sujet, ses diverses Encycliques et déclare qu'aujourd'hui il a résolu de fixer son attention sur l'ensemble de la doctrine, sur les projets, sur les sentiments, les actes traditionnels de la Société maçonnique, afin de mettre dans une évidence plus éclatante que jamais sa puissance pour le mal et arrêter la contagion du fléau.

L'organisation maçonnique, sa vie secrète, les agissements de ses chefs, ses conciliabules, leurs mystères sont dévoilés. Il est d'autant plus facile de dénoncer toute l'existence de la franc-maçonnerie, que c'est à ciel ouvert, qu'à cette heure, elle agit et parle. Toutefois la dissimulation, en ce qui touche ses actes à l'intérieur des loges, est un des éléments de la constitution maçonnique. Il est des adhérents qui seraient peut-être effrayés, s'ils connaissaient toute la vérité. Les mystères dont la constitution interdit la divulgation sont en effet, de l'essence de cette société. Ne pas paraître ce qu'ils sont est le grand moyen employé pour l'affiliation des adeptes assez naïfs, pour croire qu'il s'agit réellement de société de bienfaits, d'humanité de philanthropie, des intérêts de l'humanité.

C'est ainsi qu'un grand nombre d'affiliés ignorent les secrets de la secte, ne la connaissent presque que de nom, et vivent avec une sorte de sécurité. Comment néanmoins ne pas comprendre que l'affilié à une société secrète où l'obéissance aveugle est une règle, où le serment peut être imposé, où des ordres transgressés ont donné lieu à des vengeances occultes, comment ne pas comprendre que cet affilié s'impose une solidarité redoutable et criminelle.

Une société qui s'affirme et se propage par de tels principes répugne à l'honnêteté, aussi les fruits produits par la secte maçonnique sont-ils les plus pernicieux et les plus amers ainsi que le signale l'Encyclique.

Lorsque le Saint-Père parle ainsi, il manifeste sa mansuétude et sa modération comme un père qui voudrait ne pas laisser croire à ses enfants qu'il les répudie quoique coupables.

Il ajoute, en effet, que tout ce qu'il a dit et se propose de dire, doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble, en tant qu'elle embrasse d'autres Sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Les individus sont encore ménagés, comme n'ayant pas conscience absolue du danger auquel ils s'abandonnent.

« Il se peut, dit le Souverain-Pontife, que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contrairement d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. »

D'ailleurs, ce qui doit dissiper toute illusion

LES

QUATRE MILLE DIABLES

PAR

ALFRED DES ESSARTS

— Cornes de Satanas! interrompit le caporion, m'est avis que ce rustique veut se rebeccaquer. L'ami, je te déclare que, de ce moment tu appartiens à notre cher et aimé Geoffroy Martel : il fera de toi ce que bon lui semblera.

— Qu'il me délivre de la vie. Mieux vaut pour moi mourir présentement que languir dorés et en avant dans la Société de rebelles et maudits.

— A mort! à mort! hurlèrent les mandrins, jetant cartes et gobelets.

— Non pas, dit le chef, il serait trop content. Qu'on le mène devers Geoffroy.

On poussa de nouveau Gautier et on lui fit franchir le seuil d'une tente sous laquelle était étendu Geoffroy Martel, tout pâle encore des suites de sa blessure.

Pas une parole ne fut échangée d'abord entre ces deux hommes. Les yeux de l'un avaient lancé l'éclair de la haine; dans ceux de l'autre pouvait se lire un calme dédaigneux.

— Tu est à moi, dit enfin Geoffroy. Autant d'in fractions à mes ordres, autant de coups de verges.

Jean ne répondit rien.

— N'as-tu pas entendu ?

— J'ai entendu... Je suis prêt à recevoir les coups de verges; car jamais je ne me soumettrai à vos ordres.

— Qu'on commence donc le branle, hurla le bandit.

Aussitôt Jean fut terrassé, dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture et frappé avec une violence inexprimable. Il n'avait pas proféré une plainte.

— En voilà assez, dit le caporion. Ce garçon a de la vaillance. J'espère qu'il cessera de faire le hutin, et qu'avant huitaine il sera pour Geoffroy un excellent servent.

Tandis qu'avaient lieu ces scènes de violences, maître Nicolas s'en revenait tranquillement de l'abbaye de Froifontaine, où il avait devisé tout au long avec le P. Hilaire. Il était très préoccupé des choses graves que lui avait dites le vénérable religieux lorsqu'il vit accourir un petit pâtre rempli d'épouvante.

— Holà! qu'est-ce, Médard?... Tu as l'air d'avoir le fièvre.

— Ah!

— Ton père serait-il trépassé ?

— Ah!

— Parle, parle donc, mon dorelot.

— Ah! les hommes noirs... les hommes noirs...

— Qui ça? les Diables ?

— Oui, de vrai. Ils sont venus!

— Et où sont-ils ?

— Ils sont partis.

— Eh bien, bon voyage.

— Ils sont venus je ne sais par où. Je m'étais caché derrière les haies. Ils ont pris Jean Gautier, ils l'ont battu et emmené avec une corde au cou.

— Justice du ciel! Ils ont emmené Jean Gautier! Ah! les indignes! les frotteurs! les mécréants!

Et, suivi du pâtre, le vieux s'élança. Il ne s'arrêta qu'en arrivant chez lui. Justement, le bûcheron s'y trouvait. Nicolas était si troublé, qu'il dut s'asseoir pour reprendre haleine avant d'avoir pu prononcer une parole. De grosses larmes remplissaient ses yeux.

Les deux jouvencelles et Marc Guillot s'entre regardaient stupéfiés.

Bientôt cependant la triste vérité fut connue.

— Hélas! hélas! gémissait Agnèle, c'est pour m'avoir défendue qu'il a encouru la haine de ces méchants.

— Marc Guillot bondit vers la porte.

— Où vas-tu, garçon? demanda le vieillard.

— Je vais armer tout le village et me mettre à la poursuite des larrons.

— C'est inutile. Satanas seul connaît le retrait de ces Diables d'enfer. Mieux est-il que tu restes éternellement pour défendre nos maisons et ta promise.

— Ma promise?... Vous me donneriez votre gent Agnèle?...

— Hier, je n'eusse pas hésité à te la donner. C'était mon idée. Mais Jean a de l'amitié pour elle. Adonc je dois la lui réserver si jamais il nous revient, je

pauvre enfant. Tu épouseras Désirée qui sourit, la matoise, et ne sera pas fâchée du troc.

— Père, vous avez raison, dit avec émotion le jeune homme. Respectons les droits des affligés et ne touchons pas à la part des absents,

III

Jean Gautier n'avait pas tardé à comprendre que la révolte est mauvaise conseillère. Son unique espérance était de fuir; mais il devait ajourner tout essai d'évasion jusqu'au moment où l'on se remettrait en marche. Alors, soit à la faveur de la nuit, soit en se jetant dans un bois, soit en traversant un torrent à la nage, il pourrait en finir avec l'épouvantable torture qui l'accablait. Présentement, il lui fallait se reconnaître l'homme-lige de Geoffroy Martel, obéir aux caprices de cet infame.

Le caporion qui observait Jean, avait fini par concevoir de lui une haute estime. Ce courage stoïque, cette résolution inébranlable lui semblaient les qualités propres à constituer un vaillant *Diabla*. Il jugea donc l'heure venue pour un projet qu'il avait en tête.

Un conseil ait été tenu le matin entre les principaux chefs; on avait décidé de profiter d'une intelligence qu'on avait dans la place de Limoges, pour s'y introduire nuitamment : la poterne des Arènes serait ouverte sur un signal convenu.

(La suite au prochain numéro.)

sur la franc-maçonnerie, c'est le but qui, aujourd'hui, n'est plus un mystère pour personne. Il s'agit, pour les francs-maçons, de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme.

Le Saint-Père démontre sans réplique que le principe de la constitution maçonnique, c'est qu'en toutes choses, la nature et la raison humaine doivent être maîtresses et souveraines, que Dieu n'est l'auteur d'aucune révélation, qu'en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître, en la parole de qui on doit avoir foi.

Or comme la mission de l'Eglise catholique consiste à recevoir et à garder, dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours du ciel en vue du salut des hommes, c'est contre l'Eglise catholique que les plus violentes attaques sont dirigées avec acharnement.

Comme preuve du travail opiniâtre que la secte maçonnique ne se lasse pas poursuivre, la nécessité de séparer l'Eglise de l'Etat, et, en toute occasion, d'exclure l'Eglise de toute participation aux choses publiques humaines; c'est ce que le Souverain-Pontife signale avec énergie.

En un mot, on traite l'Eglise en ennemie, et la violence se traduit contre elle avec impunité par la plume, par l'enseignement contre les fondements mêmes de la religion catholique, par les lois qui enchaînent la liberté, dont quelques-unes ont pour but de diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, de ruiner les ressources ecclésiastiques, d'arriver à détruire toute institution religieuse, de supprimer ou disperser les communautés religieuses.

Toutes ces violences tendent en définitive à rendre impossible, au moins à tellement amoindrir la puissance sacrée des Pontifes romains, que la secte n'en arrive à détruire entièrement cette papauté qui est d'essence divine.

Il n'est pas d'ailleurs jusqu'à cette tolérance en vertu de laquelle on n'impose pas à tous les membres d'abjurer le catholicisme explicitement, qui ne soit un moyen, en trompant les personnes simples et sans défiance, de rendre accessible dans la Société un plus grand nombre d'adeptes; mais aussi, cette exception aux principes de la maçonnerie démontre l'adoption de l'erreur du temps présent, laquelle relève la religion au rang des choses indifférentes et met toutes les formes religieuses sur le pied de l'égalité, injurieuse pour la religion catholique expression de la vérité absolue.

Le Saint Père démontre en outre que le naturalisme entraîne à de plus monstrueuses erreurs sur les vérités même les plus accessibles à la simple raison naturelle, et que la franc-maçonnerie les adopte.

L'encyclique contient à ce sujet les plus profondes et les plus convaincantes réflexions. Ce sera le sujet de nos dernières observations.

(A suivre) L. DUCURTYL.

Une Perle

J'ai vu chez Pigale, aujourd'hui
Le modèle vanté de certaine statue :
A cet œil qui foudroie, à ce souris qui tue,
A cet air si chagrin de la gloire d'autrui
Je me suis écrié : Ce n'est point là Voltaire !
C'est un monstre... Oh ! m'a dit certain folliculaire,
Si c'est un monstre... c'est bien lui !

Réaction

Les journaux républicains de cette semaine pourraient offrir à un esprit malin ample matière à bonne raillerie. Battus ou victorieux ils sont tous contents. Lisez l'organe de M. Rochefort ou celui de M. Clémenceau, tous deux s'accordaient, dans une égale admiration, pour l'intelligence des électeurs et aussi pour le prestige de la République. Ils ont de plus une singulière façon de trouver consolation à leurs propres malheurs en pensant à celles du voisin. La République française (c'est le journal), trouve que tout est bien parce que M. Clémenceau a subi à Paris un formidable échec. M. Clémenceau est charmé d'être battu parce que l'influence des opportunistes a pour jamais disparu. M. Rochefort n'est pas absolument satisfait, mais les opportunistes et les clémenceistes ont été si bien roulés par le suffrage universel. Bref, tout le monde républicain est dans la pleine joie du succès. Il résulterait donc, par conséquent, que nous autres pauvres conservateurs nous devrions pleurer. Il n'en est rien pourtant. Et la raison ? C'est que nous sommes, pour un avenir prochain, ceux qui vaincront.

Hier, parce que sans organisation nous avons été à Paris, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Bordeaux, une force avec laquelle les républicains ont dû compter.

Nous avons montré que nous vivions puissants et résolus, prêts pour les luttes de demain. Déjà sous la surface, en apparence, si calme de la France républicaine, se réserve quelque chose qui étonne, effraye peut-être un gouvernement. Que veut dire ce tressaillement ! se demandent-ils déjà tout bas. Et dans leur chant de victoire quelques voix discordantes commencent à se mêler.

Un mot résume toutes ces espérances et fait l'objet de leurs craintes; ce mot, sans le dire, est : Réaction.

Voilà bientôt quatorze ans qu'ils s'efforcent à pousser la France dans la voie indiquée par la franc-maçonnerie.

Faire du pays catholique par excellence le pays de la Libre-Pensée, tel est leur but; nous déchristianiser pour que nous travaillions à pervertir le monde, tel a été leur espoir. Et maintenant ils ont peur, car leur œuvre semble devoir crouler.

Deux ennemis se sont levés contre elle dont la puissance est effrayante et presque irrésistible.

Les uns puisent leur force dans les plus vils instincts de la nature : la haine et l'égoïsme; les autres dans le plus noble des sentiments : le devoir. Ce sont les catholiques conservateurs et les socialistes et communistes de toute nuance. Voilà, nous le répétons, le danger révéillé par les dernières élections.

Ici nous ne nous leurrons pas, il suffit de regarder pour avoir peur des progrès effrayants du socialisme.

Chaque année sa marche rapide vers la conquête des suffrages ouvriers devient de plus en plus évidente. Ne leur offre-t-il pas tout ce que l'honneur réclame d'illusions folles et de puissances impossibles ? Il proclame que la règle de nos devoirs se tire de nos instincts, de nos désirs, de nos passions; que rien en ce monde ne doit appartenir plutôt à Pierre qu'à Paul, mais que tous nous avons droit à la pleine satisfaction de tous nos besoins, soit réels, soit factices. Il leur montre, dans un avenir prochain, la terre rendue heureuse et riche par l'abolition du droit de propriété. Et pour justifier ses dires audacieux, il nie toute vie éternelle, toute récompense ou punition accordée par un Dieu rémunérateur et vengeur. C'est à la terre que se limite notre vie, à la terre que se rapportent nos aspirations, de là résulte qu'elle doit les satisfaire à tout prix.

Mais puisque cela dans notre monde ne donne pas à l'homme le bonheur rêvé; puisque tout lui est le plus souvent un sujet de misère; puisque tant d'hommes souffrent il faut donc tout renverser. La société actuelle doit disparaître et sur ses ruines sanglantes naître la cité de l'avenir.

Rêves insensés qui dupent trop d'ouvriers, trops de naïfs, trop d'ambitieux. Mais c'est là, on ne peut se le dissimuler, un grand danger pour l'avenir; c'est dans le présent la cause qui a fait triompher à Paris et en province tant de candidatures socialistes.

Mais derrière eux et comme la suprême et toute puissante espérance de notre pays se lèvent les catholiques conservateurs. Ils ont tout ce qu'il faut pour rendre à la France sa splendeur passée et lui permettre d'accomplir la mission que lui ont assigné Dieu et la tradition. Ne possèdent-ils pas eux ce qui fait la force et la grandeur des nations, la croyance en la justice éternelle, et la probité dans la gestion des affaires de ce monde ? Ne réunissent-ils pas en eux ce qui fait l'homme complet, l'honnêteté envers Dieu comme envers leurs concitoyens ? Ils peuvent donc par un seul effort vaincre les opportunistes et les socialistes en opposant aux molles doctrines politiques et religieuses des premiers les principes si nets et si clairs de la loi morale révélée du Décalogue; en opposant aux utopies dangereuses des socialistes la véritable doctrine de la fraternité humaine, celle qui a sa source dans la croyance en Dieu Un et Créateur.

De là, découlent naturellement la solution de tous les problèmes sociaux. La misère trouve son remède dans la charité; l'inégalité, nécessaire en ce monde, a dans la vie future ce que la terre ne peut donner : une espérance et une récompense. Toutes les infirmités humaines puisent dans la foi, le courage patient et résigné, tandis que, Dieu ôté, elles n'ont plus en partage que le désespoir.

Mais ce retour au bon sens, à la tradition française a reçu le nom de Réaction. Impopulaire jusqu'ici les deux derniers scrutins l'ont entouré d'une auréole. Ce n'est déjà plus un épouvantail c'est presque un signe de ralliement, un gage d'espérance.

Il signifie en effet l'effort contre tout ce qui n'est pas Français; contre cette manie anticléricale qui livre la France en proie à une poignée d'ambitieux; contre ces utopies bêtes et décevantes qui promettent à l'ouvrier la for-

tune dans le travail et l'économie; enfin contre tous ceux qui abusent du pouvoir et de l'or de la France non pour faire des affaires, mais pour faire celle de la franc-maçonnerie.

En un mot Réaction signifie retour à la Monarchie représentative, traditionnelle et française, c'est pourquoi nous l'acclamons.

JOSEPH VÉRY.

Le Traité avec la Chine

Les journaux officiels continuent leurs dytambes en l'honneur du traité de Tien-Tsin; les informations reçues depuis hier ne sont cependant pas de nature à dissiper les critiques des diplomates habitués à ne pas se payer de mot et à regarder un peu plus loin que les apparences. Un journal qui passe pour être l'organe officiel de M. de Freycinet publie à ce sujet une note qui mérite l'attention, en attendant un démenti formel qui serait bien nécessaire. Suivant le journal le *Télégraphe*, le négociateur chinois, Li-Hung-Chang, aurait traité de sa propre initiative sans l'agrément de son gouvernement. Il aurait demandé à l'amiral Lespès de lui envoyer M. Fournier, connu de lui depuis longtemps, et aurait signé la convention pour forcer la main au ministère des affaires étrangères chinois. Nous voulons espérer que le *Télégraphe* est mal informé en cette circonstance. Nous ne pouvons oublier toutefois, qu'il y a quelques mois, à Hué, nos représentants avaient signé un traité avec un personnage qui fut, quelques jours après, reconnu comme un usurpateur. M. Fournier n'étant point diplomate, peut s'être fait des illusions sur les pouvoirs de Li-Hung-Chang. Il était d'ailleurs couvert par les instructions transmises télégraphiquement par M. Ferry. La responsabilité de ce dernier serait, de cette affaire, plus grave. Il ne serait pas inutile que le ministère voulut bien, par l'organe du *Journal Officiel* ou tout au moins par une note de l'*Agence Havas*, couper court à une rumeur aussi fâcheuse que celle à laquelle nous venons de faire allusion.

Tout est d'ailleurs étrange dans cette affaire. Qui pourrait concilier par exemple l'assertion qu'un corps de 5.000 hommes sera nécessaire pour assurer l'occupation du Tonkin et cette autre affirmation des journaux officiels qu'un crédit annuel de 3 millions suffira pour couvrir les dépenses du Protectorat ? De quel côté est l'erreur manifeste ? Que penser enfin de la théorie développée par le *Rappel* dans une note d'origine certainement officielle ? D'après cette note, le traité sera peut-être communiqué aux chambres, mais celles-ci n'auront pas à se prononcer sur sa ratification, attendu qu'il ne rentre pas dans la catégorie des traités de paix, de commerce, des traités qui engagent les finances de l'Etat et de ceux qui concernent la propriété ou l'état des Français à l'étranger. En effet, toujours d'après le *Rappel*, il ne s'agit pas d'un traité de paix puisque nous n'éitions pas en guerre avec la Chine. D'autre part, le traité qui doit nous ouvrir trois provinces chinoises n'est que « prévu ». Reste la question des dépenses du Protectorat, mais on dira sans doute que celles-ci ne seront arrêtées que par une loi d'organisation qui sera présentée ultérieurement. De pareils raisonnements sont à citer, point à discuter. Depuis longtemps nous avons constaté l'aisance avec laquelle M. Ferry se joue des prescriptions de la Constitution. Le Parlement souffrira-t-il qu'on tienne un tel compte de ses droits ? Nous n'osons rien affirmer. Ce qui nous paraît résulter clairement de cette théorie inattendue, c'est que le gouvernement n'ose pas soumettre à la discussion un traité sur la valeur duquel il n'est pas bien certain que lui-même ne se fasse des illusions.

BIBLIOGRAPHIE

On lit dans l'*Echo de la Haute-Marne*, du 15 mars : « Mgr L'ÉVÊQUE D'ANGERS publie, chez Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76, à Paris, ses *Œuvres Polémiques*, qui forment cinq volumes. On éprouve, en lisant ces discours, le même plaisir qu'en les entendant prononcer par l'éminent orateur; ils ne sont point revus, corrigés et à peu près dénatés comme les discours de MM Hugo, Gambetta, Thiers. Le trait porte, le mot est vif, la réplique est nette; l'orateur sacré, quand il est remplacé par l'orateur politique, devient tout à fait un autre homme. Au lieu de conseiller, il attaque ou défend, suivant pas à pas son adversaire, le harcelant, ne lui laissant ni trêve ni repos; c'est ce qui explique la haine que les esprits étroits, hargneux et jaloux de nos autoritaires lui portent.

« Disons qu'il faut un certain courage pour publier aujourd'hui les œuvres d'écrivains conservateurs. M. Victor Palmé lutte contre toutes les taquineries, rit des menaces, et continue à mettre au jour des livres bien supérieurs aux volumes tronqués de M. Paul Bert et de ses disciples. Sa librairie, montée par actions, prospère, malgré tout, et ses volumes se répandent dans la France entière. Le chantage est même employé par certains journaux financiers; en échange d'une somme mensuelle ils louangeront la maison, ou si on leur refuse cette

subvention demandée, la menace à la bouche, ils cherchent à lui nuire.

« Voilà où en sont les mœurs sous la République. Il faut vraiment avoir confiance dans le résultat final pour ne pas se retirer en attendant des temps meilleurs. »

L'*Echo de la Haute-Marne* paraît ne pas ignorer les mœurs financières de notre triste temps, et il ne craint pas de les marquer en passant d'un stigmate de fétidité. Quand donc le public ouvrira-t-il les yeux ? Quand donc les catholiques surtout, en voyant attaquer leurs œuvres, les soutiendront-ils avec encore plus d'ardeur et de dévouement, au lieu de douter d'elles et quelquefois même de les abandonner !

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du Journal.

Place Saint-Nizier, rue Mercière
TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

Ancienne Maison

MOUTH

Lundi, Grande Mise en Vente

DE NOUVEAUX ARRIVAGES

Jaquettes, petit drap nouveauté, forme nouvelle, depuis 4 50
Visites, formes élégantes, garniture franges ou dentelles, depuis 17 50
Visites gaze velours, formes nouvelles, dep. 60 »
Costumes nouv., formes et teintes nouvelles. 29 »
Costumes bord. plumetis, très élégants, dep. 55 »
Carreaux nouveautés, larg. 100 cent., à 1 »
Cachemire de l'Inde, pure laine, largeur 100 cent., à 1 90
Pereale, haute nouveauté, larg. 80 cent., à 45 »
Zéphir pour Costumes, dessins exclusifs, à 60 »
Choix immense d'Ombrelles et En-cas.

CORBEILLES DE MARIAGE

Guérison radicale des HERNIES hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON et Co, 28, rue Confort, au 2^{me}.

Tous les jours de 1 h. à 4 h.
Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

La Grande Maison de Deuil

Sablier

actuellement, rue de la République, 17, en face de la Banque de France, a reçu tous ses assortiments de printemps en Tissus légers, Costumes, Lingerie, Modes, Fantaisies, Confections, etc.

HISTOIRE D'UN PANTALON

Nous lisons dans le *Lloyd Weekly* numéro du 12 juillet 1883, une histoire très curieuse; il s'agit d'un pantalon mis au Mont-de-Piété pour acheter un médicament, c'est un trait de mœurs ! Les adresses y sont tout au long. James Francis Thomas demeure à Pont-neuywynydd, près Pontypool Monmouthshire. Il est âgé de 23 ans, demeure avec sa mère qui est veuve. Il y a onze ans, enfant encore, il alla travailler dans une houillère comme mineur afin d'aider sa mère à élever sa jeune famille. Mais bientôt la santé du pauvre enfant s'altéra et comme les besoins de sa famille l'exigeaient, il continua à descendre dans les fosses, quoiqu'il souffrait des suites d'indigestion, son indigestion avait pris la forme d'un asthme d'un caractère obstiné et tellement persistant que l'enfant ne pouvait rester couché. Travaillant tout le jour, se reposant tant bien que mal la nuit sur un fauteuil, sa constitution s'en ressentit forcément, chaque année sa santé déperissait jusqu'à ce que vissent les rhumatismes et leurs terribles douleurs. Une articulation après l'autre s'enla à un point qu'il dut cesser de travailler, c'est en cette triste position que l'enfant devenu jeune homme dut rester chez lui deux longues années, endurant toutes les souffrances possibles. Plusieurs médecins furent appelés, près du jeune malade, mais sans succès. Il allait de mal en pis. Dans l'espoir d'obtenir quelque soulagement, sa mère demanda une consultation. Les médecins déclarèrent qu'il y avait une affection organique du cœur, d'un caractère fatal et à laquelle les secours médicaux ne pouvaient apporter aucun soulagement. On abandonna le malade. Ces années de traitement avaient épuisé les petites économies de la mère, ses ressources ne suffisaient même plus pour subvenir aux nécessités de la vie; mais une bonne mère ne désespère jamais. Elle avait une lueur d'espoir. Quelqu'un lui avait parlé d'un remède qui avait opéré tant de cures, même aussi désespérées que celle désirée; la mère n'y tint plus et voulut avoir ce remède. Comment se le procurer ? Là était le difficile, leurs ressources étaient épuisées.

Le jeune homme avait un nouveau pantalon qu'il avait été trop malade pour porter et la bonne mère se dit : « Si l'enfant doit mourir, il n'en aura plus besoin et je puis bien le risquer pour tenter de sauver sa vie. » Mais chose extraordinaire, les bouteilles achetées chez le pharmacien de Pontypool, avec l'argent obtenu du Mont-de-Piété, amenèrent la guérison de ce cas désespéré et déclaré incurable. Il est aussi de toute justice de dire que si le pharmacien avait connu les besoins de cette famille infortunée, il lui aurait épargné cette visite au Mont-de-Piété. Il y a bientôt deux ans que ce fait s'est passé et le jeune James Francis Thomas n'a plus cessé de travailler dans les fosses, de gagner même un supplément de salaire par un travail supplémentaire. Evidemment il n'avait pas d'affection organique du cœur comme on le supposait. Les palpitations, les rhumatismes, l'asthme n'étaient que des symptômes de sa maladie véritable et cette maladie consistait dans une impureté de sang et le remède se trouve parfaitement adapté au mal. Les personnes qui désirent correspondre avec le jeune homme peuvent lui écrire à l'adresse ci-dessus et il s'empressera de les renseigner sur les propriétés curatives de la tisane américaine des Shakers préparation qui avait amené cette guérison presque miraculeuse.

Prix : 4 fr. 50 la bouteille; se trouve dans toutes les bonnes pharmacies ou la brochure est délivrée gratuitement.

Dans le cas où les intestins ne seraient pas actifs, il faudrait prendre une ou deux pilules américaines des Shakers au moment de se mettre au lit, tandis que la tisane des Shakers devrait être prise trois fois par jour immédiatement après le repas.

Dom Bosco

Différents motifs nous ont obligés, ces temps derniers, de descendre dans les bas fonds de la société. Nous avons pris la mauvaise misère sur le vif. Nous avons plongé notre regard épouvanté dans les abîmes si peu connus du vice et de l'ignorance, du vice et de l'ignorance qui existent l'un dans l'autre, l'un par l'autre, et nous en avons eu le vertige. On ne se fait pas une idée dans notre monde de l'incroyable profondeur du gouffre du mal et de l'ignorance, au milieu même de notre prétendue civilisation. La misère honteuse ronge notre pauvre société jusqu'au cœur; nous l'avons vu, nous l'avons senti; prenons y garde.

Au moment même où nous considérons, effrayés, l'horreur de la plaie qui nous dévore, la vie de Dom Bosco de M. du Boys nous est tombée entre les mains. Nous avons lu avec le plus vif intérêt le récit simple et grand des œuvres immenses de ce saint prêtre.

La vue du mal nous avait épouvantés, l'espérance du remède apporté par Dom Bosco a ranimé notre courage.

Ce qu'a fait cet homme, ce qu'il fait encore tient du prodige. Les débuts de son œuvre, comme presque tous les débuts des grandes choses, ont été petits, imperceptibles même. Pendant longtemps Dom Bosco s'est vu réduit à recevoir les enfants qu'il catéchisait, au beau milieu d'un pré, sans abri. Il vint même un jour où ce dernier asile lui fut refusé. Mais il avait confiance en Dieu; le découragement n'eût pas de prise sur son âme. Il continua ses projets. C'est alors que ses ennemis, que des prêtres mêmes le firent passer pour fou. La suite a justifié Dom Bosco.

Aujourd'hui son œuvre s'étend dans les deux mondes. Elle compte cent cinquante maisons, cent cinquante maisons où l'instruction est donnée à tous les degrés, cent cinquante maisons où le châtement est inconnu, tout marchant par la douceur.

De ces maisons il sort chaque année des centaines et des centaines d'ouvriers chrétiens, d'ouvriers habiles, de prêtres, d'hommes instruits, qui répandent à leur tour la lumière dans le monde, et sont à la tête de toutes les bonnes œuvres. C'est ainsi que Dom Bosco, en ramassant dans la rue des enfants sans père ni mère, arrache au bague des milliers d'individus, et de ceux qui eussent été des forçats, fait des hommes de sagesse, d'intelligence et de foi. On dit même que de tous les enfants que Dom Bosco a recueilli chez lui, pas un, vous

entendez bien, pas un n'a vu le bague; et Dieu sait s'ils le connaissent avant lui.

C'est en présence de cette régénération de la société par le catholicisme que nos espérances peuvent renaitre encore. Humainement parlant, j'ose le dire, nous sommes perdus! Mais Dieu est là, et, si le mal est immense, épouvantable, Dom Bosco nous prouve que tout n'est pas perdu.

Grâce à Dieu, nous avons beaucoup d'excellents chrétiens qui le comprennent bien; ils savent que ce n'est pas une épée, que ce n'est pas un homme qui peut nous tirer du gâchis, ils sentent qu'une révolution de gouvernement serait tout au plus bonne à distraire un moment les irrédéchis, ils comprennent qu'une révolution sociale est nécessaire et qu'elle ne peut se faire que par le catholicisme. C'est pour cela qu'ils protègent toutes les bonnes œuvres. Oui, mais ils ne sont pas assez nombreux encore. Le mal est immense, il faut que la charité qui prodigue l'instruction, le bien-être, la foi soient immenses aussi.

Encore une fois, un changement de gouvernement ne fera rien, ce qu'il faut c'est une révolution complète dans les idées. Il faut instruire le peuple, il faut veiller sur la jeunesse, il faut détruire les préjugés.

Il faut avoir pénétré dans les taudis que nous avons vus pour se faire une idée de l'ignorance désespérante dans laquelle grouille toute une partie du peuple. Il existe, en pleine France, dans nos plus grandes villes, à Lyon même, des bouges où l'idée morale est morte, où la haine du prêtre est à son comble parce qu'on ne le connaît absolument pas. Eh bien, c'est par des œuvres analogues à celles de Dom Bosco, c'est par des folies de charité et de douceur qu'on peut régénérer la nation, mais ce n'est que par là.

Qu'on le sache bien, toute réforme qui n'est pas basée sur le catholicisme, est nécessairement éphémère et dérisoire.

Que les œuvres se multiplient donc sur ce vieux sol lyonnais arrosé du sang des martyrs. L'iniquité menace d'engloutir la France, élevons partout les digues. Ces digues ce sont les écoles catholiques, ce sont les patronages, ce sont les sociétés de Saint-Vincent de Paul, etc., etc.

Au nom de la patrie ne nous laissons pas. Marchons sur les pas de Dom Bosco. Travaillons et donnons de l'argent.

De l'argent? Oui, il en faut encore, et beaucoup. Je connais une école de frères, je connais une école de sœurs, je connais un patronage qui manquent tous d'argent et sont obligés de refuser des enfants; or, notez que je ne connais vraiment que cette école de frères, que cette

école de sœurs et que ce patronage. Que faut-il donc penser de la charité lyonnaise s'il en est partout de même.

Ah! que cette antique charité ne se ralentisse pas. Je lisais hier dans un rapport de Maxime du Camp, sur les œuvres de bienfaisance de Paris, que les œuvres absorbaient dans la seule capitale, au moins soixante à quatre-vingt millions par an! Lyonnais, si Paris vous a si bien donné le bon exemple dans les dernières élections municipales, ne souffrez pas qu'il vous dépasse encore pour la charité, vous dont la ville se nomme la ville des bonnes œuvres.

Lisez donc pour vous encourager l'ouvrage si bien fait de M. du Boys sur Dom Bosco¹, et non contents de la théorie, mettez-la en pratique immédiatement. Donc, encore une fois, donnez pour nos écoles, donnez pour nos patronages, donnez pour toutes nos œuvres.

(La souscription en faveur des écoles libres est toujours ouverte dans nos bureaux).

AUGUSTIN RÉMY.

Étranger

Les débats relatifs à la motion de censure proposée contre la conduite du Gouvernement en Egypte sont terminés. M. Gladstone en sort avec une très faible majorité (25 voix sur 580 votants).

S'il faut en croire les principaux organes de la presse anglaise, l'éloquence du premier ministre aurait un peu faibli au cours de cette dernière discussion. Il a prononcé une phrase singulièrement malheureuse en disant du général Gordon: « Sa vie est précieuse, nous le savons, mais il y a aussi beaucoup d'autres vies qui sont précieuses! » C'est là un singulier argument pour refuser de secourir un homme qui s'est exposé pour vous, et ces paroles moins que chevaleresques, ne manqueront pas de produire dans le public un effet très défavorable.

A la Chambre des Communes, en entendant le premier ministre, l'impression générale, dit le Times, a été celle d'un profond déspoillement. Depuis plusieurs jours, il refusait

¹ Dom Bosco et la pieuse société des Salésiens Jules Gervais, librairie-éditeur, rue de Tournon, 29, Paris.

de répondre à toutes les questions en annonçant qu'il s'expliquerait sur tous les points au moment de la discussion du vote de censure. Le jour arrivé, il n'apporte ni explications sur sa conduite passée, ni éclaircissements sur ses plans pour l'avenir. Il se borne à des invectives violentes contre ses adversaires, et essaie, selon sa coutume, quelques effets de rhétorique.

Au cours du débat, M. Forster, l'un des principaux chefs du parti libéral, a déclaré qu'il se séparait d'un ministère qui, tout en reconnaissant les responsabilités assumées par l'Angleterre, semblait en pratique, n'en avoir aucun souci. Comme l'a spirituellement remarqué un orateur de l'opposition en résumant les débats: « Gladstone et ses collègues, prient le général Gordon de ne pas les déranger davantage, en lui exprimant d'ailleurs une profonde gratitude pour ses services passés. »

Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la propagande.

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'Ecole laïque obligatoire, 2^{me} édition, 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Préfet de l'Isère et les frères de Bi-zonnes, 2^{me} édition, brochure 0,30 c.

Cinq méchantes sottises, brochure 0,30 c.

L'alphabet politique, brochure 0,50 c.

Se trouve dans nos Bureaux

HISTOIRE D'HENRI V

PAR ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

1 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. 5 fr.

Avec cette épigraphe: « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » PIE IX.

PANORAMA DE LYON

Le Siège de Lyon en 1793, ouvert de 9 heures du matin, à 7 heures du soir.

Rue du Nord, 30, LYON-BROTTEAUX.

Le Propriétaire-Gérant: B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, TITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

LA MAISON DE FRANCE

Par AMÉDÉE DE CÉZENA.

Prix. 30 centimes.

Etude composée en vue de réunir sous une forme brève et concise, les renseignements indispensables à quiconque veut être fixé sur la Maison de France, son origine, sa filiation et son rôle dans l'histoire de notre pays.

En vente dans nos bureaux au prix de 30 centimes l'exemplaire, et réduction de prix sur 10.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION

Par LOUIS D'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET

Un beau volume de 500 pages précédé de l'Encyclique de S. S. au Prix de 3 fr. 50.

On peut s'adresser dans nos bureaux pour avoir l'ouvrage.

DU SENTIMENT RELIGIEUX DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix: UN franc

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence Du Dr COURJON A Meyzieu, près Lyon

Destinée spécialement au traitement des maladies nerveuses, paralysies diverses, affection des os, déviation de la taille, anémie, chlorose, maladies chroniques, etc., etc. Les soins sont donnés par des religieuses dont le zèle et le dévouement bien connus sont au-dessus de tout éloge. Cabinet du Directeur, à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

ON DEMANDE à louer deux pièces situées à l'entresol ou au premier, dans le périmètre compris: au nord, rue Bât-d'Argent; au midi, rue Tapin; à l'est, rue de la Bourse; à l'ouest, rue Centrale. Adresser les offres au Bureau du Journal

VINS ORDINAIRES ET VINS FINS

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Authentiques et naturels

L. BILLIET

35, chemin de Choulans, LYON

BOITES: 37, place Bellecour. — 33, rue Puits-Gaillot. — 70, rue Saint-Joseph.

VINS ORDINAIRES garantis à 33 francs l'hectolitre en gare Lyon. MARSALA ET MADÈRE (grandes marques), à 4,85 dans toutes les gares. ENVOI D'ÉCHANTILLONS

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords. Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

Le Jeune Age Illustré JOURNAL DES ENFANTS PARAISSANT Tous les Samedis SOUS LA DIRECTION DE M^{lle} LÉRIDA GEOFFROY BUREAUX: 76, rue des Saints-Pères, PARIS.

ROBERT WOLFERMANN Bandagiste Orthopédiste 101, rue de l'Hôtel de Ville, 101 LYON, Près la place Bellecour, LYON Appareils Orthopédiques contre toutes les difformités du corps humain BANDAGES HERNIAIRES, etc, etc.

On trouve dans nos Bureaux: Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres. Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

CHAPELLERIE

La maison RIVIER Sœurs, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80, à Lyon, engage les dames qui veulent se coiffer — elles et leurs enfants — avec goût et à bon marché à visiter ses magasins. Elles seront étonnées de trouver un si grand choix de coiffures garnies depuis 3 fr. 75, et non garnies à tous prix.

CHOIX immense et spécial de chapeaux feutre et paille. **3,60**

LAINES ET COTONS

A Tricoter et au Crochet

A. ROYANÉ

1, Rue de la Préfecture, à LYON

LAINES	le 1/2 kil.	COTONS	le 1/2 kil.
Pour œuvres de charité...	4 fr.	Pour couverture.....	1 50
Gris mélangé, cachou, etc..	5 »	N° 20, blanc écreu.....	1 75
Mérinos et Saxo écreus.....	5 »	N° 25 — — — — —	2 »
— — — — — couleurs ..	6 »	N° 30 — — — — —	2 50
Cachemire blanc et noir ..	6 »	N° 50 — — — — —	3 »
Anglaise irrétrécissable ..	6 »	N° 100 — jumel. . .	4 »
— — — — — couleur. .	7 »	Gris mélangé, cachou, etc.	3 »
Persan blanc, noir, couleur.	5 »	Chiné et perlé.....	3 50
Mohair — — — — —	7 »	Nuances modes.....	4 »

Pèlerines et Fichus en Mohair, Persan et Saxo DENTELLES ET RIDEAUX EN SOLDE

Magasin de Chaussures en tous Genres

POUR HOMMES, FEMMES, FILLETES & ENFANTS

ON FAIT LES RÉPARATIONS

M^{me} BARIAN-PEYTEL LYON — 11, Rue Terme, 11 — LYON